

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-trois**, le **13 avril** à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Christiane **ANDREU**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absente : Mme Monique **RAVOUNA**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE.

Exposé du Président.

Depuis quelques temps, un agent a été affecté au Centre Communal d'Action Sociale où il effectue des tâches d'entretien et d'aide à la personne.

Depuis son recrutement, cet agent apparaît sur le budget principal de la commune (Chapitre 012 - Charges de Personnel) avec le grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (27 heures 50).

Afin de se mettre en conformité avec cette réalité, nous vous proposons de créer ce poste au sein du budget du Centre Communal d'Action Sociale et ce, à compter du 1^{er} avril 2023.

Nous vous précisons que ce poste a été supprimé du budget principal de la Commune, lors de la séance du Conseil municipal du 4 avril courant.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Décide de créer à compter du 1^{er} avril 2023 le poste précité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 17 avril 2023
Le Président,

